



MODALITES DE PAIEMENT

DROITS DE SCOLARITE ET DROITS D'INSCRIPTION

2024/2025

Droits d'inscription :

DROITS D'INSCRIPTION (de la Petite à la Moyenne Section)	5.000 Dhs
DROITS D'INSCRIPTION (de la Grande Section à la Terminale)	15.000 Dhs

LES DROITS D'INSCRIPTION SONT A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION EN ESPECE AUPRES DE L'AGENCE CREDIT DU MAROC – DAKHLA ET NE SONT PAS REMBOURSABLES.

LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION N'EST PAS REMBOURSABLE ET EST REGI PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT CODE DES OBLIGATIONS ET CONTRATS.

Date des échéances des droits de scolarité : A titre indicatif

Période	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 ^{er} trimestre : Septembre à Décembre 2024	05/10/2024	12/10/2024	19/10/2024
2 ^{ème} trimestre : Janvier à Mars 2025	08/02/2025	15/02/2025	22/02/2025
3 ^{ème} trimestre : Avril à Juin 2025	03/05/2025	10/05/2025	17/05/2025

Droits de scolarité - Tarifs annuels 2024/2025 :

Degrés	Droit de scolarité 24-25
MATERNELLE	44 720 Dhs
ELEMENTAIRE	44 720 Dhs
COLLEGE	53 760 Dhs
LYCEE	70 300 Dhs

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : **4/10ème**, **3/10ème** et **3/10ème** du montant annuel, avant le 5 octobre pour le 1er terme, le 8 février pour le 2nd terme et le 3 mai pour le 3ème terme.

- Forfait parents sur facture du 1er trimestre : 1 000 dhs en maternelle, élémentaire, collège et lycée
- Une réduction de 20% sur les droits de scolarité sur le 3ème enfant et une de 40% sur le 4ème et suivant, sont accordés.

Modalités de paiement :

Les factures trimestrielles sont mises en ligne sur le portail « **Eduka** ».

MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture ne peut être délivré.

→ Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>

→ Règlement en espèces : Tout règlement de facture en espèces sera obligatoirement versé au siège du **Crédit Du Maroc Agence DAKHLA** - BD Mohamed V.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.